

3.0 crédits	15.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	De Kerchove Gilles ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Thèmes abordés :	Ce cours a pour objet d'analyser les domaines couverts par le Titre VI du Traité sur l'Union européenne (coopération policière et judiciaire en matière pénale).
Acquis d'apprentissage	Le cours a pour objectif de faire acquérir par les étudiants la maîtrise des principaux ressorts de l'action de l'Union européenne dans les domaines couverts par le Titre VI du Traité sur l'Union européenne (coopération policière et judiciaire en matière pénale). <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Contenu :	Après un rappel de l'évolution du cadre institutionnel, le cours examine successivement les aspects suivants : - coopération judiciaire : la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires, le rapprochement du droit pénal matériel et procédural, les nouvelles méthodes de coopération et les acteurs (Eurojust, réseau judiciaire européen, etc.) ; - coopération policière : la collecte et le partage de l'information (Europol, SIS, interopérabilité des bases de données, principe de disponibilité, échange de données), les méthodes et cadre de coopération (Schengen, Naples II, la Convention du 29 mai 2000 etc), la formation (Cepol), la police scientifique et technique, la coopération opérationnelle ; - la dimension externe (les Accords de l'Union, les positions communes) ; - les politiques: lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues ; -perspectives : le traité constitutionnel, la passerelle de l'art. 42 du TUE, les coopérations renforcées.
Autres infos :	Prérequis : fondements juridiques. Support : syllabus et farde de documentation.
Cycle et année d'étude :	> Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne (horaire décalé)
Faculté ou entité en charge:	EURO